

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE QUEYRIERES

Note de présentation brève et synthétique BUDGETS PRIMITIFS 2026 Conseil municipal du 23 février 2026

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Cadre Général du budget primitif

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital des emprunts de la commune, le surplus constitue de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements programmés par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux et en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget 2026 a été réalisé sur les mêmes bases que les années précédentes, il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de poursuivre uniquement les investissements déjà engagés, en raison des élections municipales,
- de mobiliser des subventions auprès du Département des Hautes-Alpes, de la Région PACA, de l'Etat et de l'Europe chaque fois que c'est possible,
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale.

Budget Principal

La commune a adopté la nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023.

Le budget principal 2026 s'élève à 3 049 343.84 € (-553 000€/2025) répartis à raison de 1 626 798.78 € (-226 000€/2025) en section de fonctionnement et de 1 419 365.06 € (-327 000€/2025) en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 1 629 798.78 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1 416 406.64 € (-13 400€) et sont financées en partie par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 1 335 746.00 €, La section de fonctionnement dégage un excédent de 196 482.87€ au profit de la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
011	Charges à caractère général	498 557,60	534 112,34	7,13%
012	charges de personnel	661 000,00	631 000,00	-4,54%
014	Atténuation de produits	39 819,00	40 258,00	1,10%
65	Autres charges de gestion courante	160 593,00	162 940,00	1,46%
66	Charges financières	40 999,96	46 276,30	12,87%
67	Charges spécifiques	2 000,00	2 000,00	0,00%
68	Dotations aux provisions	30,00	-	-100,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	16 909,27	16 909,27	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	435 935,25	196 482,87	-54,93%
	TOTAL	1 855 844,08	1 629 978,78	-12,17%

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, elles s'élèvent à 534 112.14€. La hausse s'explique par l'augmentation du coût des assurances, le paiement du transport pour les activités scolaires et par un ajustement des besoins.

Les charges de personnel (012) sont estimées à 631 000€, elles diminuent légèrement par rapport à 2025 en raison du départ de deux agents, l'un pour un départ à la retraite, l'autre pour mutation, et malgré la nouvelle augmentation de 3% du taux de cotisation retraite patronale de la CNRACL (retraite des fonctionnaires).

La commune compte au 1^{er} janvier 2026, 13 agents titulaires dont 8 à temps non complet et 1 agent non titulaire représentant au total 12.66 équivalents temps plein..

Le chapitre 014 «Atténuations de produits» retrace le reversement de fonds de péréquation à destination de communes et établissements intercommunaux moins favorisés dans le cadre de la réforme fiscale.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 162 940€, il regroupe les indemnités des élus, les subventions allouées au SDISS et aux associations, les secours et dots et les créances irrécouvrables.

Les charges financières (66) (intérêts des emprunts) s'établissent à 46 276.30€. Sa hausse s'explique par la souscription d'un nouvel emprunt en 2025 d'un montant de 270 000€, après ceux souscrits en 2024 pour un montant de 415 000€.

Les charges spécifiques (67) regroupent l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Au chapitre 68 est inscrit l'actualisation du montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans. Les sommes à recouvrer étant en baisse, il n'y a pas lieu de prévoir une dépense complémentaire.

Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » concerne l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret et des frais des études de l'aménagement de l'Isle de Prelles, de l'agrandissement de l'école et de la restauration de la chapelle de Sachas, non suivies de travaux.

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
013	Atténuation de charges	5 000,00	-	-100,00%
70	Produits des services, du domaine	92 600,00	92 800,00	0,22%
73	Impôts et taxes	880 046,00	865 046,00	-1,70%
74	Dotations et participations	303 218,00	268 000,00	-11,61%
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	108 600,00	3,43%
76	Produits financiers	2 500,00	1 300,00	-48,00%
78	Reprise sur provisions	-	180,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	60 000,00	0,00%
002	Résultat reporté	407 480,08	234 052,78	-42,56%
	TOTAL	1 855 844,08	1 629 978,78	-12,17%

L'atténuation de charges (013) correspond au remboursement de rémunérations et de charges du personnel, essentiellement dans le cadre de l'assurance statutaire pour les congés de maladie ou les accidents du travail.

Les produits prévisionnels services et du domaine (chapitre 70) sont estimés à 92 800€ et comprennent principalement les coupes de bois, les redevances de la restauration scolaire et de la garderie, les remboursements (personnel, carburant, assurances) du budget eau et le paiement des interventions pour le Département, EDF et la CCPE.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 865 046€, il est constitué des produits des impôts locaux, des attributions de compensation de la Fiscalité Professionnelle Unique et de la taxe sur l'électricité. Les bases fiscales 2026 ne sont pas connues au moment du vote du budget.

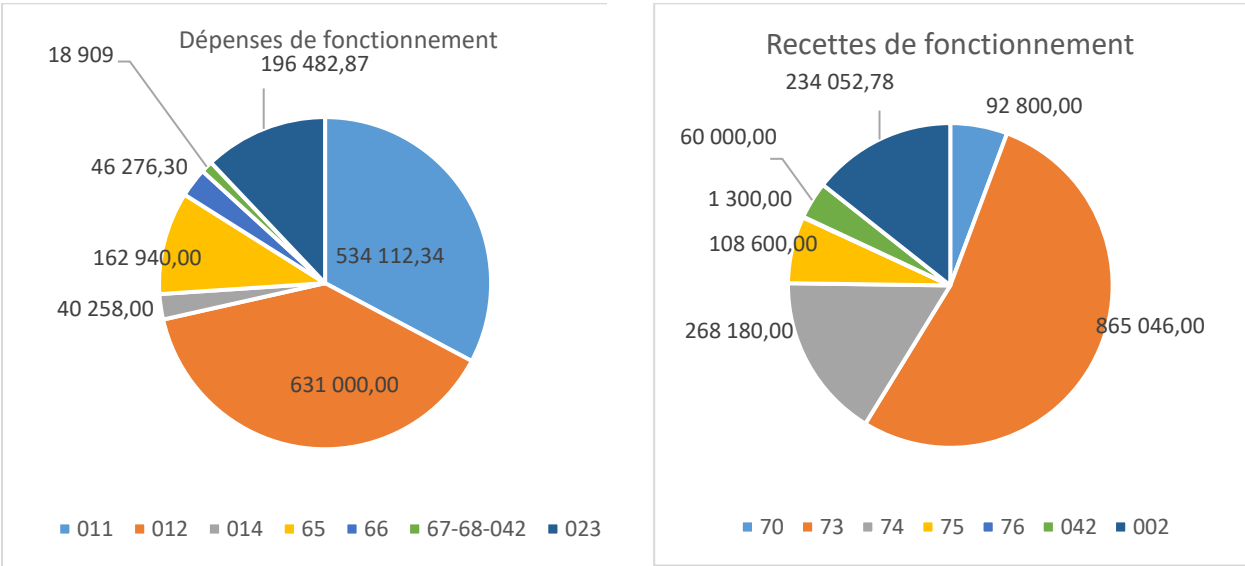
Les dotations et participations (74) sont estimées à 268 000€ issues de dotations de l'Etat (DGF, Dotation de solidarité rurale), des compensations fiscales.

Les autres produits de gestion courante (75) d'un montant de 108 600€ concernent l'encaissement des loyers et des locations de salles et la vente de l'électricité générée par le photovoltaïque de l'école. La hausse s'explique par la location de la licence IV.

La reprise sur provisions (78) correspond à l’actualisation, à la baisse, du montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

Le chapitre 042 comprend les travaux en régie, travaux réalisés par les services techniques qui viennent enrichir le patrimoine de la commune.

Le résultat reporté de l’exercice 2025 (002) s’élève à 234 052.78€, en baisse d’environ 173 000€ par rapport à 2024, s’explique par un montant élevé en 2024 du à l’encaissement d’emprunts pour financer des travaux qui ont été réalisés, en partie, en 2025.



Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un excédent de 196 482.87€ au profit de la section d’investissement (chapitre 023). Il est en baisse de 239 000€ par rapport à 2025, en raison principalement du montant du déficit d’investissement de l’exercice 2025, qui a fallu couvrir par l’excédent de fonctionnement, diminuant d’autant le report à l’exercice 2026.

La section d’investissement s’équilibre à hauteur de 1 419 365.06 €

Dépenses d’investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	73 153,73	570 484,42	679,84%
16	Emprunts et dettes	187 161,77	195 278,52	4,34%
20	Immobilisations incorporelles	12 222,00	28 000,00	129,10%
21	Immobilisations corporelles	307 785,43	374 202,66	21,58%
23	Immobilisations en cours	1 105 924,00	191 399,46	-82,69%
040	Opérations d'ordre (travaux en régie)	60 000,00	60 000,00	0,00%
	TOTAL	1 746 246,93	1 419 365,06	-18,72%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 195 278.52€, une enveloppe d'un peu moins de 594 000€, (- 832 000€/2025) est consacrée aux travaux et aux achats d'équipements. La diminution des investissements en 2026 s'explique par l'achèvement des projets engagés en 2025 et notamment l'aménagement de la traversée de Queyrières et la protection contre les chutes de blocs. Mais également en raison de l'année électorale, avec l'engagement uniquement des projets déjà initiés.

L'augmentation du remboursement du capital des emprunts est liée à la souscription de deux emprunts en 2024 (415 000€) et d'un emprunt en 2025 (270 00€).

On trouve :

- les opérations courantes dans le cadre d'achat de terrains, d'entretien et de renouvellement de matériel, de réfection de voirie dans les différents hameaux (goudronnage de la rue de l'Auche, enrochement à l'impasse du four),

- Les opérations qui reprennent ou se poursuivent en 2026 : les travaux à l'Eglise de St Martin pour permettre le remontage du retable, la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la passerelle du Pont Roux, la réparation du clocher de Bouchier, le changement des éclairages de la salle polyvalente et de l'école (passage en led), l'achat de caveaux pour le cimetière de Prelles, l'éclairage public, l'opération OPAH, les régularisation foncières des réseaux.

- Au niveau forestier, la réalisation d'une liaison entre la commune et Villard St Pancrace et la première tranche d'un projet de reboisement de la forêt communale.

- le versement d'une subvention au budget électricité pour la réalisation d'un transformateur pour la viabilisation de l'OAP du Haut du Serre.

n°	Opération	Montant
0303	Cimetière de Prelles	10 000,00
1102	Eglise St Martin	110 044,76
1207	Achat terrains captages	8 000,00
1505	Protection incendie citernes	2 680,80
1801	Cheminement doux	25 606,56
198	Achat de terrains	90 000,00
199	Achat de matériel	43 200,00
2014	Cloches et clochers	11 700,00
2019	Eclairage public	1 000,00
2203	Travaux rue de la Chapelle - Ste Marguerite	2 910,00
2301	Voirie 2023	20 186,00
2304	Aménagement traversée de Queyrières	6 540,00
2401	Subvention OPAH	10 000,00
2402	Régularisations foncières réseau du SAPET	2 000,00
2501	Voirie 2025	6 480,00
2502	Travaux forestiers	39 461,10
2503	Régularisations foncières Bouchier/ Villard Meyer	10 000,00
2601	Reboisement forêt communale	165 792,90
699	Réfection bâtiments communaux	15 000,00
	Subvention Budget électricité	13 000,00
		593 602,12

Recettes d'investissement par chapitre

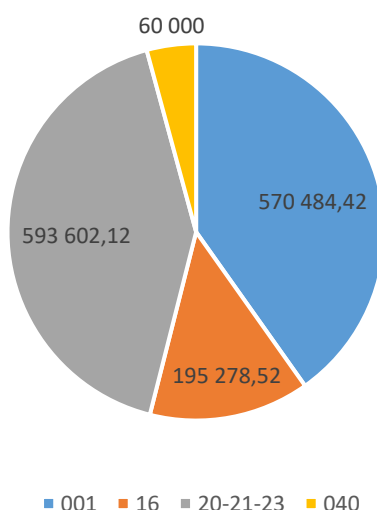
Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	256 292,73	680 043,52	165,34%
13	Subventions d'investissement	758 852,68	517 929,40	-31,75%
16	Emprunts	270 000,00	-	-100,00%
024	Produit des cessions d'immobilisations	8 257,00	8 000,00	-3,11%
021	Virement du fonctionnement	435 935,25	196 482,87	-54,93%
040	Opération d'ordre	16 909,27	16 909,27	0,00%
	TOTAL	1 746 246,93	1 419 365,06	-18,72%

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement (196 482.87 €) et la couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2025 (463 362.85 €), le FCTVA (216 681€), la cession de biens, le versement de subventions, notamment celles pour la traversée de Queyrières, non encaissées en 2025.

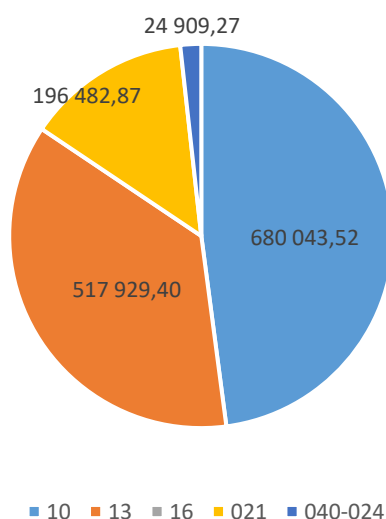
Les projets forestiers sont financés par des subventions de la Région. Le reboisement est également financé par un partenaire privé. Des réponses à des demandes de subvention sont encore attendues pour l'Eglise de St Martin, notamment.

Le compte 040 correspond à l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret et celui des frais d'études non suivies de travaux, à savoir de l'aménagement de l'Isle de Prelles, l'agrandissement de l'école et de la restauration de la chapelle de Sachas.

Dépenses d'investissement



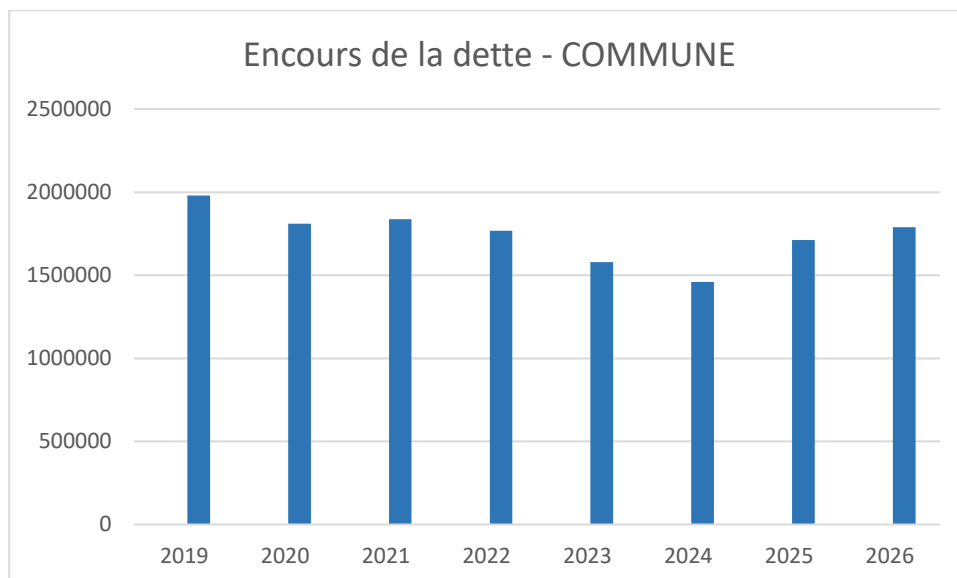
Recettes d'investissement



Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 979 663,95	1 810 932,49	1 837 572,01	1 767 161,84	1 579 978,03	1 460 116,21	1 712 600,43	1 788 575,45



L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 1 788 575,45€ soit 1 544,54€ par habitant.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 7,69 années grâce à une épargne brute de 232 613,52 € au 31 décembre 2025 (différence entre dépenses réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement).

Budget Annexe Eau

Le budget retrace les dépenses et des recettes liées au service d'eau potable.

Le budget primitif de l'eau 2026 s'élève à 879 053.49€ répartis à raison de 183 380.17 € en section de fonctionnement et de 695671.32€ en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 183 380.17€, elle est en légère baisse par rapport à 2025, avec des variations très différentes d'un chapitre à l'autre. Elle ne dégage pas d'autofinancement.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
011	Charges à caractère général	60 401,65	62 306,75	3,15%
012	Charges de personnel	30 000,00	30 000,00	0,00%
014	Atténuation de produits	17 643,00	25 718,37	45,77%
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00	0,00%
66	Charges financières	3 145,89	2 866,28	-8,89%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	57 942,57	59 988,77	3,53%
023	Virement à la section d'investissement	14 822,10	-	-100,00%
	TOTAL	189 455,21	183 380,17	-3,21%

Les charges à caractère général (011) couvrent les dépenses courantes nécessaires à l'entretien des réseaux, les analyses d'eau, la redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements. Elles ont été ajustées au plus près de la réalité, en diminuant les marges.

Les charges de personnel (012) correspondent au remboursement de frais de personnel au budget principal.

L'atténuation de produits (014) recouvre le reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique et de la redevance sur la consommation d'eau potable qui la remplace, perçues au cours de l'année précédente. Son augmentation s'explique par l'augmentation du taux de la taxe sur la consommation d'eau potable.

Les charges financières (66) correspondent aux intérêts des emprunts.

Les charges exceptionnelles (67) recouvrent les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Les dotations aux amortissements (042) s'élèvent à 59 988.77 €. L'augmentation s'explique par l'amortissement des travaux réalisés en 2025.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
70	Produits des services, du domaine	129 000,00	132 000,00	2,33%
78	Reprise sur provisions	115,00	48,00	-58,26%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	54 368,00	39 368,00	-27,59%
002	Résultat reporté	5 972,21	11 966,17	100,36%
	TOTAL	189 455,21	183 382,17	-3,21%

Les recettes regroupent :

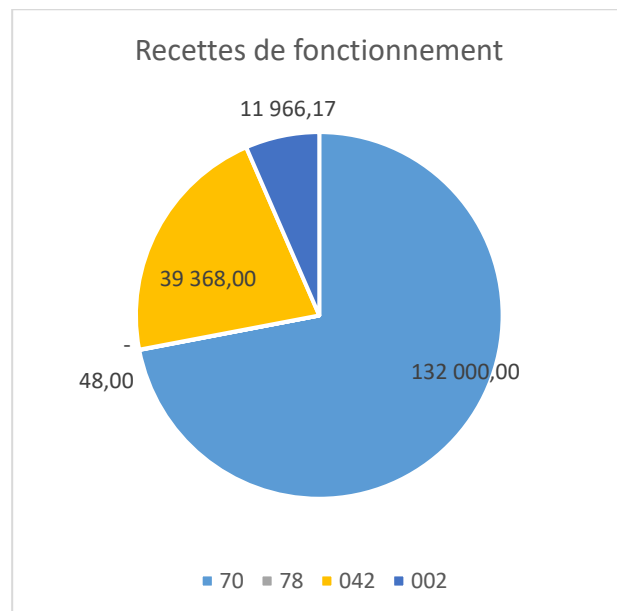
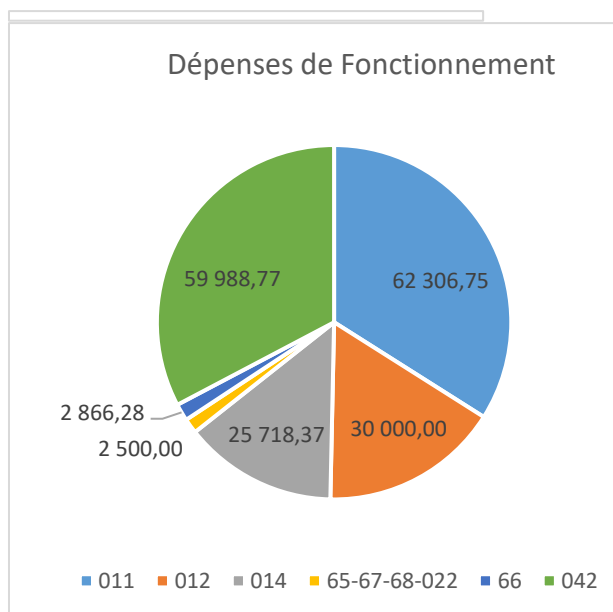
Les produits des services (70) : la vente de l'eau et l'encaissement des redevances : prélèvement, consommation eau potable qui remplace la redevance pollution, et une nouvelle redevance : performance des réseaux d'eau potable.

La reprise sur provisions (78) correspond à l'actualisation, à la baisse, du montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

Les opérations d'ordre (042) concernent les travaux en régie (25 000 €) et le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat (14 368 €). La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations pour lesquelles les subventions ont été perçues. Sans gros projet en 2026, les travaux en régie ont été prévus à la baisse (-15 000€).

Le résultat reporté (002) de l'exercice 2025 s'élève à 11 966.17€.

Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement ne dégage aucune marge, il n'y a donc pas de virement au profit de la section d'investissement (chapitre 023), en raison d'une marge d'exploitation faible, de la baisse des travaux en régie et de l'augmentation des amortissements.



La section d'investissement s'équilibre à 695 671.32€, elle est en nette augmentation par rapport à 2025. Les travaux sur le réservoir et le réseau de Bouchier vont se poursuivre et les travaux du turbinage de l'eau potable du Sapet vont être réalisés. Le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer les travaux 2026.

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	76 185,35	31 634,30	-58,48%
16	Emprunts et dettes	14 982,67	15 262,58	1,87%
21	Immobilisations corporelles	18 400,00	28 109,40	52,77%
23	Immobilisations en cours	52 500,00	581 297,04	1007,23%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	54 368,00	39 368,00	-27,59%
	TOTAL	221 436,02	695 671,32	214,16%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 15 262.58 €, une enveloppe de 609 406.44 € est consacrée aux travaux.

On trouve :

- les travaux sur le réservoir et le réseau de Bouchier afin de sécuriser l'alimentation du village (231 129.52€), subventionnés par l'Agence de l'eau et le Département et en attente de la DETR ;
- la réfection de la conduite d'eau potable du Sapet dans le cadre du turbinage de l'eau potable (345 391.52€) subventionnés par l'Etat et le Département et une prise en charge de l'autofinancement par la SEM SEVE qui porte le projet ;
- la réparation des réservoirs de Ste Marguerite et St Martin (25 109.40€)
- l'achat de matériaux pour la réfection et la réalisation de divers réseaux (3 000€).

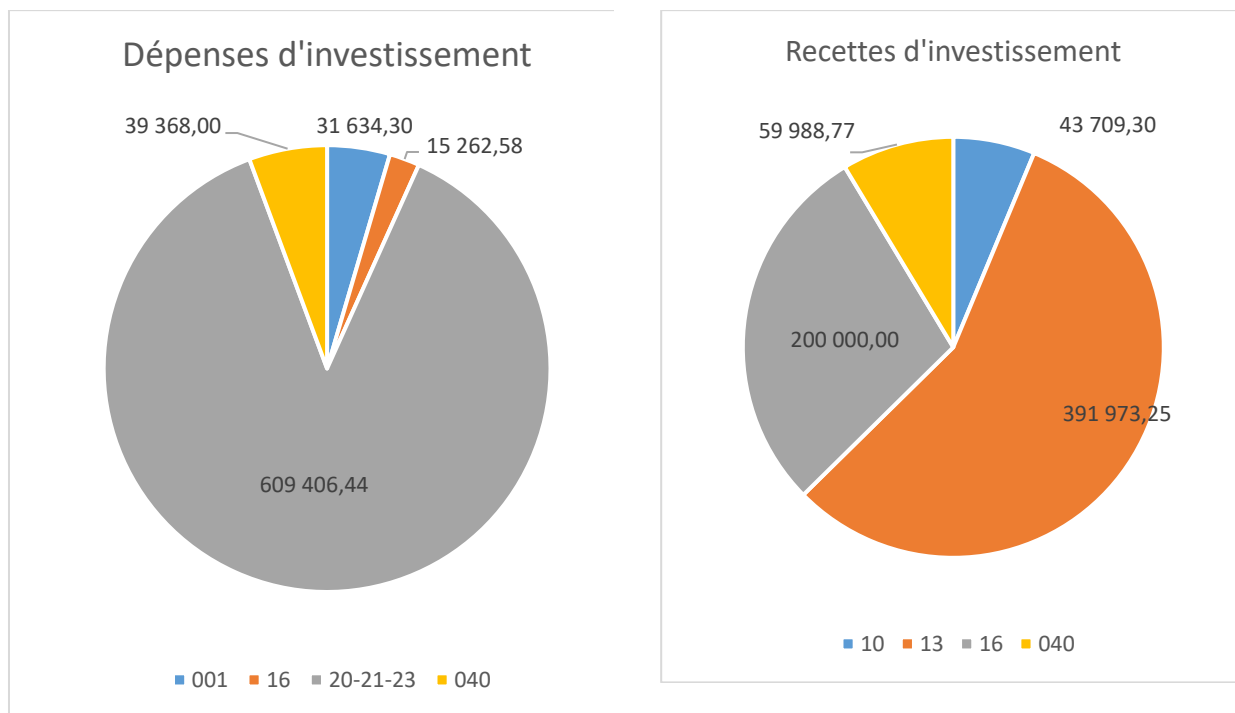
Les opérations d'ordre (040) concernent les travaux en régie (25 000 €) et le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat (14 368 €). La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations pour lesquelles les subventions ont été perçues.

Recettes d'Investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	85 921,35	43 709,30	-49,13%
13	Subventions d'investissement	18 750,00	391 973,25	1990,52%
16	Emprunts	44 000,00	200 000,00	354,55%
021	Virement du fonctionnement	14 822,10	-	-100,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	57 942,57	59 988,77	3,53%
	TOTAL	221 436,02	695 671,32	214,16%

Les dépenses sont équilibrées en recettes par la couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2025 (36 410.30€), le FCTVA (7299 €), les subventions et participation

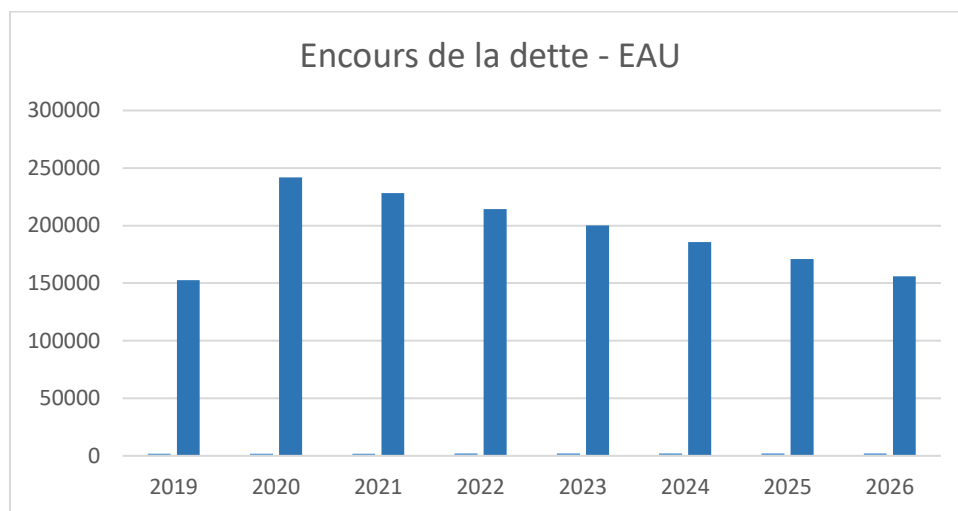
(391 973.25€) et un emprunt de 200 000€ maximum, des réponses aux demandes de subvention étant encore en attente.
 Les dotations aux amortissements (040) s'élèvent à 59 988.77 €. L'augmentation s'explique par l'amortissement des travaux réalisés en 2025.



Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
152 707,41	241 839,13	228 167,29	214 244,61	200 065,55	185 624,45	170 915,54	155 932,87



L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 155 932.87 € soit 134.66€ par habitant.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement, est de 3.39 années en raison d'une épargne brute qui a progressé (46 020.24€).

Budget Annexe Electricité

Jusqu'en 2022 le budget annexe Electricité avait pour seul objet : l'encaissement de la redevance versée par EDSB dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion du réseau et la fourniture d'électricité.

Suite à une réflexion avec le Service de Gestion Comptable de Briançon, il a été décidé d'imputer la participation de la commune lors des travaux d'extension ou d'enfouissement sur ce budget. Ce budget est assujéti à la TVA

Le budget primitif de l'électricité 2026 s'élève à 138 420.06€ répartis à raison de 35 928.21 € en section de fonctionnement et de 102 491.85 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement qui s'équilibre à 35 928.21 €

La dépense est constituée par les charges à caractère général (616.09€), l'amortissement des travaux réalisés par la commune (2698 €) et le virement à la section d'investissement (32 614.12€).

Les dotations aux amortissements (042) s'élèvent à 2698.01 €. L'augmentation s'explique par l'amortissement des travaux réalisés en 2025.

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
011	Charges à caractère général	1 038,54	616,09	-40,68%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	354,00	2 698,00	662,15%
023	Virement à la section investissement	57 583,89	32 614,12	-43,36%
	TOTAL	58 976,43	35 928,21	-39,08%

En recettes, le montant de la redevance de la concession pour le service public de distribution d'électricité d'une durée de 25 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, s'élève à 25 000 € HT auquel s'ajoute le résultat d'exploitation 2025 reporté de 10 825.21€.

Les opérations d'ordre (042) concernent le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat (103 €). La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations pour lesquelles les subventions ont été perçues.

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	25 000,00	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	103,00	
002	Résultat reporté	33 976,43	10 825,21	-68,14%
	TOTAL	58 976,43	35 928,21	-39,08%

Compte tenu de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un excédent de 32 614.12€ au profit de la section d'investissement (chapitre 023). Il est en baisse par rapport à 2025, en raison des travaux d'investissement réalisés en 2025, sur les fonds propres.

La section d'investissement s'équilibre à 102 491.85€. Il s'agit de la participation de la commune aux travaux réalisés par EDSB à savoir :

- l'installation d'un transformateur pour alimenter le secteur l'OAP du Haut du Serre (50 330.87€)

- le branchement du surpresseur prévu dans le cadre de la réfection du réseau d'eau de Bouchier (3940 €),

qui sont financés par une subvention du Département pour la rue du Pelier (6061.75€), une subvention du budget principal pour le transformateur (13 000€) et l'excédent de la section de fonctionnement (32 614.12€).

Les recettes d'investissement s'équilibrent grâce à l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement (32614.12€) et la couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2025 (48 117.98 €).

Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	11 938,61	48 117,98	303,05%
21	Immobilisations corporelles	24 000,00	54 270,87	126,13%
23	Immobilisation en cours	37 000,00	-	-100,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		103,00	
	TOTAL	72 938,61	102 491,85	40,52%

Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2025	BP 2026	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 938,61	48 117,98	
13	Subventions d'investissement	3 062,11	19 061,75	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	354,00	2 698,00	662,15%
021	Virement du fonctionnement	57 583,89	32 614,12	-43,36%
	TOTAL	72 938,61	102 491,85	40,52%

Il n'y a pas d'emprunt en cours sur ce budget.